

Niveaux taxonomiques de développement des compétences à atteindre en fin d'année académique			
	Voie initiale	Voie initiale / Voie seconde	
	1ère année voie initiale	2ème année voie initiale / 1ère année voie seconde	3ème année voie initiale/ 2ème année voie seconde
Niveau, / axe d'observation	I. Niveau "Maîtrise professionnelle partielle"	II. Niveau "maîtrise professionnelle affirmée"	III. Niveau "expertise"
1. L'étudiant-e dans son processus d'acquisition des compétences professionnelles	- Recherche et fait des propositions de prise en soins. - Dispose d'autonomie dans un contexte stable prévisible. - Nomme ses limites et ressources par rapport à son apprentissage.	- Prend des décisions et les argumente. - Dispose d'une autonomie avérée dans les situations courantes. - Dispose d'une autonomie partielle dans les situations complexes. - Intègre la spécificité des rôles attendus d'une sage-femme dans son positionnement. - Pose les limites de ses compétences et développe les ressources nécessaires à leur dépassement.	- Adapte ses décisions, les argumente. - Exerce de manière autonome sa pratique professionnelle. - Défend le champ professionnel de la sage-femme. - Auto-régule ses apprentissages en fonction des compétences à développer.
2. L'étudiant-e dans sa compréhension des situations professionnelles	- Fait preuve d'une vision partielle des situations. - Mobilise des savoirs spontanément. - Ebauche l'analyse des situations en mobilisant des savoirs pertinents. - Comprend et participe à la prise en soins et à sa réalisation.	- Appréhende la complexité des situations. - Mobilise spontanément des savoirs multiples et contextualisés. - Analyse les situations prioritairement sur la base de connaissances spécifiques au champ professionnel. - Elabore, argumente et réalise la prise en soins.	- Evalue la complexité des situations. - Mobilise rapidement des savoirs combinés pertinents. - Analyse les situations emblématiques de la profession et anticipe leurs évolutions. - Adapte, propose des alternatives dans le projet de soins en se référant à la littérature professionnelle actualisée.
3. L'étudiant-e dans ses interventions professionnelles	- Développe son habileté dans les gestes techniques. - Respecte les méthodes et techniques, fait des propositions d'adaptation. - Applique correctement des interventions professionnelles. - Fait preuve d'efficacité dans les situations fréquemment rencontrées et stables. - Fait des propositions de prises en soins simples avec une autonomie partielle dans un contexte stable.	- Fait preuve d'habileté dans les gestes techniques. - Maîtrise les interventions professionnelles courantes. - Adapte les méthodes, techniques et interventions propres aux situations. - Fait preuve d'efficacité. - Est autonome dans les situations stables et physiologiques.	- Fait preuve d'expertise dans son habileté pour les gestes techniques. - Assume le leadership de l'ensemble des situations professionnelles dont elle/il est responsable. - Fait preuve d'efficience en utilisant les ressources et compétences du contexte de manière optimale. - Propose des alternatives en matière de méthodes et techniques. - Assure la prise en soins de situations pathologiques courantes en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.
4. L'étudiant-e dans sa posture professionnelle au sein d'une équipe	- S'intègre à une équipe - Se confronte à des règles institutionnelles. - Adopte un comportement adapté à la situation. - Prend conscience de ses valeurs et des valeurs de l'institution.	- Fait preuve de soutien pour l'équipe. - Respecte les règles institutionnelles. - Démontre une posture professionnelle qui répond au cadre éthique et déontologique de sa future profession.	- Démontre une attitude pro-active et constructive - Respecte les règles institutionnelles par une application constante et exemplaire servant ainsi de modèle à ses pairs - Adopte une attitude collégiale avec l'équipe en toute situation. - Démontre une posture professionnelle y compris dans les situations d'urgence et/ou complexes au sein d'une équipe.

h e d s

Haute école de santé
Genève

FILIERE SAGE-FEMME

HESAV

Haute École
de Santé - Vaud

Evaluation des compétences BACHELOR - PEC 2022

☐intermédiaire
☐finale

Lieu de période de formation pratique :

Nom de l'étudiant-e :

Nom et prénom de la/du praticien-ne formateur-trice (en lettres majuscules)

Année : ☐1ère ☐2ème ☐3ème
Semestre : ☐Automne
☐Printemps
Répétition : ☐oui ☐non
Période du au

Site de formation ☐HEdS ☐HESAV

Commentaire général:

Suites à envisager:

Résultat :

☐ validé					☐ non-validé
A	B	C	D	E	F
☐	☐	☐	☐	☐	☐

Nombre d'heures d'absence finales (après compensation) : heures
Nombre d'accouchements réalisés durant cette PFP :

Echelle de notation

L'évaluation des prestations des étudiant-es est faite selon l'échelle de notation ECTS (European Credit Transfer System)

A = 6 = Excellente
B = 5.5 = Très Bien
C = 5 = Bien
D = 4.5 = Satisfaisant
E = 4 = Suffisant
Les crédits ECTS sont non acquis lors des notations suivantes :
F = <4 = Insuffisant

Signatures

Etudiant-e :

Date et lieu : _____

Praticien-ne – Formateur-trice :

Formateur-trice HES :

17.09.2026 ASM

Evaluation des compétences

A. Rôle d'expert-e En tant qu'expert-es, les sages-femmes conduisent les activités spécifiques à leur profession et assument, au sein du système socio-sanitaire, le leadership dans leur domaine de compétences. Dans ce cadre, elles/ils énoncent des jugements cliniques et prennent des décisions. Compétence Ab1 : Elles/ils assurent la direction des soins dans leur champ professionnel et en assument la responsabilité afin de répondre aux besoins de la femme, de l'enfant et de la famille¹ dans la continuité, avec professionnalisme, respect et bienveillance durant les périodes de préconception, grossesse, accouchement, post-partum et allaitement. Compétence Ab2 : Elles/ils prennent des décisions de façon autonome et réalisent sous leur entière responsabilité la pose de diagnostic et l'évaluation des risques. Elles/ils mènent des actions propices au maintien, au soutien et/ou à la restauration de la santé, des processus physiologiques de la maternité² comme des autres étapes de la santé reproductive de la femme³ ainsi que de la construction de la famille sous leur entière responsabilité. Compétence Ab3 : Elles/ils diagnostiquent les écarts de la norme durant la période de maternité de manière autonome et sous leur responsabilité. Elles/ils sont responsables des actions et prescriptions qu'elles/ils mettent en place pour promouvoir, maintenir et restaurer la santé de la femme, enfant et famille. Compétence Ab4 : Elles/ils identifient les processus pathologiques et les maladies pré-existantes chez la femme et l'enfant durant la maternité. Elles/ils décident en autonomie des actions spécifiques dans leur champ d'expertise et assurent, en collaboration interprofessionnelle, des soins et des mesures thérapeutiques et palliatives. Compétence Ab5 : Elles/ils détectent les situations d'urgence, priorisent, prescrivent, et initient les premières mesures de soins en autonomie pour la femme et l'enfant sous leur responsabilité et collaborent avec l'équipe interprofessionnelle. Compétence Ab6 : Elles/ils développent en partenariat avec la femme et la famille, des pistes d'actions possibles qui favorisent les processus physiologiques dans les situations complexes et de vulnérabilité. Elles/ils soutiennent la femme, l'enfant et la famille dans leur mise en œuvre. Compétence Ab7 : Elles/ils vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> B. Rôle de communicateur-trice En qualité de communicateurs-trices, les sages-femmes favorisent une relation de confiance dans leur environnement et transmettent des informations de manière ciblée. Compétence Bb1 : Elles/ils recourent à une communication professionnelle centrée sur la personne et orientée vers la résolution de problèmes. Elles/ils renforcent l'autonomie et l'autodétermination de la femme et de la famille, clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagée dans les situations périnatales. Compétence Bb2 : Elles/ils maintiennent une communication efficace et de qualité dans les situations complexes en intégrant tous les partenaires, afin de garantir une prestation de soins optimale. Compétence Bb3 : Elles/ils utilisent les outils de communication adaptés à la situation, emploient un langage compréhensible et recourent à des ressources humaines, didactiques et technologiques à bon escient afin de transmettre des informations pertinentes. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> C. Rôle de collaborateur-trice En tant que collaborateurs-trices, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle. Compétence Cb1 : Elles/ils pratiquent une collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun-e afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Cb2 : Elles/ils reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnel-les du système socio-sanitaire. Elles/ils s'engagent à développer et à maintenir des relations égalitaires basées sur le respect et la solidarité. Compétences Cb3 : Elles/ils adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> D. Rôle de leader En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développent leur carrière professionnelle propre. Compétence Db1 : Elles/ils organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles/ils mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs-trices. Compétence Db2 : Elles/ils assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficience, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Db3 : Elles/ils documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles/ils anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute prestation de soins en périnatalité. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : </td></td></td>	B. Rôle de communicateur-trice En qualité de communicateurs-trices, les sages-femmes favorisent une relation de confiance dans leur environnement et transmettent des informations de manière ciblée. Compétence Bb1 : Elles/ils recourent à une communication professionnelle centrée sur la personne et orientée vers la résolution de problèmes. Elles/ils renforcent l'autonomie et l'autodétermination de la femme et de la famille, clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagée dans les situations périnatales. Compétence Bb2 : Elles/ils maintiennent une communication efficace et de qualité dans les situations complexes en intégrant tous les partenaires, afin de garantir une prestation de soins optimale. Compétence Bb3 : Elles/ils utilisent les outils de communication adaptés à la situation, emploient un langage compréhensible et recourent à des ressources humaines, didactiques et technologiques à bon escient afin de transmettre des informations pertinentes. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> C. Rôle de collaborateur-trice En tant que collaborateurs-trices, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle. Compétence Cb1 : Elles/ils pratiquent une collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun-e afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Cb2 : Elles/ils reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnel-les du système socio-sanitaire. Elles/ils s'engagent à développer et à maintenir des relations égalitaires basées sur le respect et la solidarité. Compétences Cb3 : Elles/ils adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> D. Rôle de leader En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développent leur carrière professionnelle propre. Compétence Db1 : Elles/ils organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles/ils mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs-trices. Compétence Db2 : Elles/ils assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficience, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Db3 : Elles/ils documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles/ils anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute prestation de soins en périnatalité. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : </td></td>	C. Rôle de collaborateur-trice En tant que collaborateurs-trices, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle. Compétence Cb1 : Elles/ils pratiquent une collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun-e afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Cb2 : Elles/ils reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnel-les du système socio-sanitaire. Elles/ils s'engagent à développer et à maintenir des relations égalitaires basées sur le respect et la solidarité. Compétences Cb3 : Elles/ils adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> D. Rôle de leader En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développent leur carrière professionnelle propre. Compétence Db1 : Elles/ils organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles/ils mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs-trices. Compétence Db2 : Elles/ils assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficience, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Db3 : Elles/ils documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles/ils anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute prestation de soins en périnatalité. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : </td>	D. Rôle de leader En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développent leur carrière professionnelle propre. Compétence Db1 : Elles/ils organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles/ils mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs-trices. Compétence Db2 : Elles/ils assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficience, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille. Compétence Db3 : Elles/ils documentent et analysent leurs prestations professionnelles de façon systématique en s'appuyant sur une pratique scientifiquement valide. Elles/ils anticipent leurs prises en charge en intégrant leurs connaissances actualisées et leur expérience clinique afin d'assurer une haute prestation de soins en périnatalité. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires :
---	--	---	---

E. Rôle de promoteur-trice de la santé (Health Advocate) En tant que promoteurs-trices de la santé, les sages-femmes s'appuient sur leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et la qualité de vie des femmes et des collectivités. Compétence Eb1 : Elles/ils renforcent les compétences de la femme et de la famille et leur offrent les conditions nécessaires pour qu'elles puissent prendre la responsabilité de leur santé et celle de leurs enfants. Compétence Eb2 : Elles/ils protègent et soutiennent des populations en situation de vulnérabilité durant la phase de périnatalité et défendent leurs intérêts. Compétence Eb3 : Elles/ils s'engagent dans des programmes de promotion de la santé et de prévention adaptés à la femme, l'enfant, l'adolescent et la famille en tenant compte de l'environnement de vie et des spécificités de chacun. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> F. Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice En tant qu'apprenant-es et formateurs-trices, les sages-femmes démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes. Compétence Fb1 : Elles/ils analysent et développent leur propre processus d'apprentissage et s'engagent à actualiser et accroître leurs savoirs tout au long de leur carrière. Elles/ils intègrent les connaissances acquises dans leur pratique sage-femme. Compétence Fb2 : Elles/ils encouragent le processus d'apprentissage de la femme, de l'enfant et de la famille, tout comme celui de leurs pairs, des autres professionnel-les et des personnes en formation. Compétence Fb3 : Elles/ils transfèrent les résultats probants dans leur pratique en analysant la littérature professionnelle et scientifique de manière systématique en l'articulant à leur expérience clinique et en considérant les besoins de la femme, l'enfant et la famille. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> G. Rôle de professionnel-le En tant que professionnel-les, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé. Compétence Gb1 : Elles/ils portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles/ils s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio-sanitaire et auprès du grand public. Compétence Gb2 : Elles/ils prennent des dispositions pour garantir des prestations périnatales optimales. Elles/ils écartent en argumentant les pratiques inappropriées et/ou dangereuses dans le respect du cadre juridique en vigueur. Compétence Gb3 : Elles/ils assurent la qualité de leurs prestations professionnelles quel que soit le contexte individuel et sociétal. Elles/ils respectent le code de déontologie de la/du sage-femme et les droits de la femme, de l'enfant et de la famille. Compétence Gb4 : Elles/ils prennent soin de leur propre santé et celle de leurs collègues et collaborateurs-trices. Elles/ils renforcent leur auto-efficacité professionnelle. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : </td></td>	F. Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice En tant qu'apprenant-es et formateurs-trices, les sages-femmes démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes. Compétence Fb1 : Elles/ils analysent et développent leur propre processus d'apprentissage et s'engagent à actualiser et accroître leurs savoirs tout au long de leur carrière. Elles/ils intègrent les connaissances acquises dans leur pratique sage-femme. Compétence Fb2 : Elles/ils encouragent le processus d'apprentissage de la femme, de l'enfant et de la famille, tout comme celui de leurs pairs, des autres professionnel-les et des personnes en formation. Compétence Fb3 : Elles/ils transfèrent les résultats probants dans leur pratique en analysant la littérature professionnelle et scientifique de manière systématique en l'articulant à leur expérience clinique et en considérant les besoins de la femme, l'enfant et la famille. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : <td> G. Rôle de professionnel-le En tant que professionnel-les, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé. Compétence Gb1 : Elles/ils portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles/ils s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio-sanitaire et auprès du grand public. Compétence Gb2 : Elles/ils prennent des dispositions pour garantir des prestations périnatales optimales. Elles/ils écartent en argumentant les pratiques inappropriées et/ou dangereuses dans le respect du cadre juridique en vigueur. Compétence Gb3 : Elles/ils assurent la qualité de leurs prestations professionnelles quel que soit le contexte individuel et sociétal. Elles/ils respectent le code de déontologie de la/du sage-femme et les droits de la femme, de l'enfant et de la famille. Compétence Gb4 : Elles/ils prennent soin de leur propre santé et celle de leurs collègues et collaborateurs-trices. Elles/ils renforcent leur auto-efficacité professionnelle. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires : </td>	G. Rôle de professionnel-le En tant que professionnel-les, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé. Compétence Gb1 : Elles/ils portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles/ils s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio-sanitaire et auprès du grand public. Compétence Gb2 : Elles/ils prennent des dispositions pour garantir des prestations périnatales optimales. Elles/ils écartent en argumentant les pratiques inappropriées et/ou dangereuses dans le respect du cadre juridique en vigueur. Compétence Gb3 : Elles/ils assurent la qualité de leurs prestations professionnelles quel que soit le contexte individuel et sociétal. Elles/ils respectent le code de déontologie de la/du sage-femme et les droits de la femme, de l'enfant et de la famille. Compétence Gb4 : Elles/ils prennent soin de leur propre santé et celle de leurs collègues et collaborateurs-trices. Elles/ils renforcent leur auto-efficacité professionnelle. ☐ Validé☐ Non validé Commentaires :
--	---	---

¹ Femme, enfant et famille : cela inclut la femme (des ménarches à la ménopause), le fœtus, le nouveau-né, l'enfant jusqu'à la fin de la première année de vie, la/le partenaire, le couple, la famille et l'entourage proche de la femme.

² La maternité/phase périnatale/périnatalité inclut la période préconceptionnelle, la grossesse, l'accouchement, le post-partum à court, moyen et long terme, la rééducation et jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant ou jusqu'au sevrage.

³ La santé reproductive de la femme/période de fécondité (des ménarches à la ménopause) inclut les étapes de la vie avec des changements de santé spécifiques à la femme.